

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

Absents : Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN, Claudine BENOIT,

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 4

Nombre de votants : 19

DELIBERATION 2023-46. DEMANDE SUBVENTION AIRE DE CAMPING CAR

Rapporteur : Monsieur Bernard BONNEFOY

Monsieur le rapporteur indique qu'il est possible de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental du Gard pour le financement du projet d'aménagements et d'équipements d'une aire de services et de repos pour les camping-caristes. La municipalité a pour ambition d'œuvrer pour le développement d'activités économiques locales et durables, en priorité sur son centre-ville, et vise également à rééquilibrer son déficit en hébergement d'accueil touristique. Avec la création d'une aire d'accueil, les camping-caristes profiteront des services permanents de la commune (marché hebdomadaire, vente de produits locaux, restaurants, commerces, diverses animations, Office de Tourisme, ...) favorisant ainsi le bon déroulement de leur séjour, et renforcera l'attractivité du territoire de Cèze Cévennes.

Localisée sur les grands itinéraires de transit et de tourisme en direction du Languedoc et de l'Ardèche, cette aire bénéficiera d'une visibilité accrue au sein d'un réseau de communication et d'équipements d'envergure nationale.

L'aménagement de l'aire de camping-cars intégrera notamment :

- la réalisation d'une plate-forme de vidange des eaux grises et noires,
- l'acquisition de bornes multifonctions (prises électriques, ravitaillement en eau potable),
- la mise en place d'éclairages économes alimentés par des panneaux solaires,
- l'installation d'équipements de sécurité (clôture notamment) et limitation de l'imperméabilisation des sols,
- la pré-signalisation et signalisation du site, ainsi que des panneaux d'informations relatifs aux positionnements

Des containers de tri des déchets,

- le recours à une offre d'entreprise en chantier d'insertion pour la réalisation de certains travaux d'aménagement paysager avec installation de tables de pique-nique en bois, plantation

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230412-12042023_202346-DE
Reçu le 13/04/2023

d'essences méditerranéennes économes en eau, ainsi que la construction en « pierre du pays » d'un accès piétons, en direction du cœur de ville.

Plan de financement :

Considérant le calcul du dispositif de la subvention octroyable par notre commune auprès du Conseil Départemental du Gard, précisé ainsi :

- un plafond de subvention de 20 % lié au plafond de dépenses éligibles (voir montants ci-après),
- une majoration cumulable sur subvention accordée.

<i>Intitulé du projet</i> : Création d'une aire de camping-cars	Dépense estimée (H.T.)	Recettes estimées (H.T.)
Coût total des travaux et des divers équipements : (hors soutènement, voirie & réseaux)	75 000,00 €	
Subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental du Gard → P.A.V.T. (20 %) :		15 000,00 €
Majoration sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard en faveur du Développement Durable/Solidaire et Label Qualité		3 500,00 €
Fonds propres commune (75 %) :		56 500,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement d'une aire de camping-Car.

ARRETE les plans prévisionnels de financement tel qu'il a été présenté à l'Assemblée.

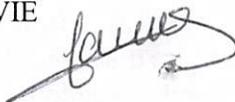
SOLLICITE les aides financières auprès des partenaires à savoir : Conseil départemental du Gard

S'ENGAGE à inscrire au budget de la commune ce programme **au compte 2315**

MANDATE Monsieur Le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Le Secrétaire de séance

Angéla LAVIE



Le Maire

Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le :
et l'affichage le :

13 AVR. 2023

13 AVR. 2023

